

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du (19/11/2020)

L'an deux mil vingt, le dix neuf novembre à dix neuf heures 30 minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de la commune de VERCHIN, sous la présidence de Mme Florence PRUVOST, Maire de VERCHIN, dûment convoqués le douze novembre

**Présent(s) :** M. BOCQUET, M. TARTARE,  
M. BAYART, M. CAVALIER, M.  
DELEPINE, Mme PRUVOST, M.  
EDOUART, M. TRONQUEZ,  
M. DECHAMPS

Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration :**

**Absent(s) excusé(s) :** MME DESCAMPS  
CECILE, MR DELATTRE

**Le secrétariat a été assuré par :** M.  
EDOUARD

Nombre de Membres en exercice : 11
Nombre de Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
Votes Pour : 9
Votes Contre :
Abstention :

N° 20208

**Objet :** Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique relative au parc éolien de la SEPE LES DIX HUIT

Madame/Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'enquête publique concernant la construction et l'exploitation d'un parc éolien par la Société d'Exploitation du Parc Eolien (SEPE) LES DIX HUIT, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur ce projet de parc éolien.

L'enquête publique relative à l'objet de la présente délibération a lieu du 12 novembre au 11 décembre 2020.

Il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur le projet éolien dès l'ouverture de l'enquête publique et dans le délai maximal de quinze jours après la date de clôture de l'enquête publique, conformément à l'article 9 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique du Préfet du Pas-de-Calais du 12 octobre 2020

Madame/Monsieur le Maire détaille les caractéristiques du projet de parc éolien de la SEPE LES DIX HUIT, qui comprend deux éoliennes et un poste de livraison (hauteur maximale de 150 mètres, puissance totale installée de 6 MW) et qui doit être implanté sur le territoire de la commune de Coupelle-Neuve (Pas-de-Calais)

Après délibération, le Conseil Municipal :

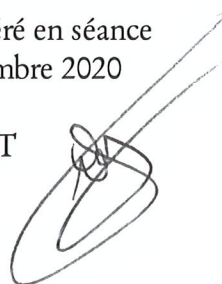
- Déclare être favorable à l'implantation du parc éolien de la SEPE LES DIX HUIT sur le territoire de la commune de Coupelle-Neuve, à raison de 9 voix pour 0 contre et 0 abstention(s).

Fait et délibéré en séance

Le 19 Novembre 2020

Le Maire

F. PRUVOST





## Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de MONTREUIL

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-11-26(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: VERCHIN

N° de SIREN: 216208439

Numéro Acte de la collectivité locale: 20208

Objet acte: Délibération 20208

Nature de l'acte: Actes individuels

Matière: 7.10-Divers

Identifiant Acte: 062-216208439-20201126-20208-AI

---